

## Séance du 27 septembre 2018

Date de la convocation  
17.09.2018

Date de l'affichage du  
Compte-rendu de la séance :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre 2018 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur James FROIDURE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

FROIDURE James	CUVILLIERS Maryline	DOINEL Richard
SANGNIER Bertille	ROUX Alain	
DEMAREST Vincent	BRIANCHON Sandrine départ 21h	
BOULONGNE Bernadette	POUPART Marie	
LEFEVRE Gérard	BECQUET Christiane	

A 19H, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**Absents excusés** : RUELLE Hervé, DESCAMPS Laura et Sandrine BRIANCHON

**Absents non excusés** : SINOQUET Céline, PASCHAL Benoit, ROUX Carole, ROMAIN Davy, LEULLIER Samuel, HATTE Xavier

Madame Laura DESCAMPS a donné pouvoir à Monsieur James FROIDURE.

Monsieur Hervé RUELLE a donné pouvoir à Madame Bernadette BOULONGNE.

Madame Sandrine BRIANCHON a donné pouvoir à Monsieur Vincent DEMAREST.

Madame Christiane BECQUET a été nommée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- |            |   |
|------------|---|
| N° 2018/41 | 1. Orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) |
| N° 2018/42 | 2. Achat local à Hornoy   |
| N° 2018/43 | 3. Déclassement chemin lotissement EHPAD  |
| N° 2018/44 | 4. Déclassement chemin acquisition NORIAP   |
|            | 5. Indemnités du receveur municipal   |
| N° 2018/45 | 6. Etude sécuritaire Orival et Hallivillers   |
| N° 2018/46 | 7. FDE : effacement des réseaux rue du Priez  |
| N° 2018/49 | 8. Clôture des enquêtes publiques   |
|            | 9. Proposition achats parcelles à Lincheux et Hallivillers  |
| N° 2018/48 | 10. Décision modificative n°1   |
| N° 2018/49 | 11. Retenue de garantie entreprise BATIR  |
|            | 12. Parcelle rue gambette   |
| N°2018 /50 | 13. Vente terrain rue neuve   |
| N°2018/51  | 14. Vente tracteur Renault  |
| N°2018/52  | 15. Prime à la construction   |
| N°2018/53  | 16. Subventions aux associations  |
| N°2018/54  | 17. Remboursements d'assurance  |
|            | Questions diverses  |

## **1 – ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DU PLU -**

L'ancienne communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois a décidé fin 2013, après en avoir pris la compétence, d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Monsieur Serge ZACHAREWICZ directeur de la CC2SO et Monsieur LENGLET Vice-Président en charge de l'urbanisme sont venu présenter les différentes orientations contenues dans le PADD, ainsi qu'une version détaillée du projet de PADD.

Les conseillers ont pour but de donner leur avis sur les différents points présentés, un débat sera mis en place lors de la prochaine réunion de conseil.

Départ de Sandrine à 21h.

## **2 – ACHAT LOCAL A HORNOY- N°2018/41**

Monsieur le Maire propose d'acheter la maison situé 9 rue du château à Hornoy le bourg au prix de 10 000€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, Sandrine BRIANCHON s'abstient, le conseil sollicite Maître GAY pour les démarches administratives et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Monsieur le Maire propose d'acheter la maison situé 7 rue du château à Hornoy le Bourg au prix de 14 000€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, Sandrine BRIANCHON s'abstient, le conseil sollicite Maître GAY pour les démarches administratives et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Monsieur le Maire propose d'acheter l'immeuble situé 14 rue Charles Dufour (local commercial plus habitation) après proposition libre de tout achat et occupation au prix de 90 000€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, Sandrine BRIANCHON s'abstient, le conseil sollicite Maître GAY pour les démarches administratives et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

La commune préempte concernant le bien situé 3 rue des Ha Ha à Hornoy le Bourg au prix de la négociation « 120 000€ »

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, Sandrine BRIANCHON s'abstient, le conseil sollicite Maître GAY pour les démarches administratives et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

## **3 – DECLASSEMENT CHEMIN LOTISSEMENT EHPAD- N°2018/42**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que concernant la réalisation de la future résidence sénior à Hornoy le Bourg, un déclassement du chemin partiel rue voltaire doit être réalisé pour la construction.  
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **4. – DECLASSEMENT CHEMIN ACQUISITION NORIAP- N°2018/43**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société NORIAP souhaitait acquérir le chemin dit « du prieuré » séparant leurs deux parcelles.

Après la réalisation de l'enquête publique et ayant eu recours au service des domaines, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le déclassement du chemin dit « du prieuré » et la vente de celui-ci à la société NORIAP. Le montant de 200 000€ est proposé pour le projet global de la friche industrielle rue de Molliens.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour déclasser le chemin dit « du prieuré » et sollicite Maire GAY pour les démarches administratives.

#### **5 – INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL- N°2018/44**

Le conseil municipal, vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur LATOUR Laurent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de son arrivée.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximal prévu par la loi.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **6 – ETUDE SECURITAIRE ORIVAL ET HALLIVILLERS -**

Ce point sera vu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

#### **7 –FDE : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU PRIEZ- N°2018/45**

Suite à la programmation des travaux d'assainissement, rue du loup et rue d'Aumale, Monsieur le Maire propose de réaliser l'enfouissement des réseaux et de l'éclairage public rue du priez qui relie les deux routes. Après sollicitation, la FDE a transmis l'estimation des coûts des différents travaux :

<u>Désignation des travaux</u>	<u>Montant de l'opération</u>	<u>Part FDE</u>	<u>Part Communale</u>
Réseau électrique BTAS :	35 154€ HT	15 819€ (45%)	19 335€
Réseau éclairage publique :	23 400€	5265€	15600€ HT
Communication électronique :	13 860 HT	5 544€ (40%)	8 316€ (60%)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **8 – CLOTURE ENQUETE PUBLIQUE - N°2018/46**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 17 mai 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique et de déclasser le chemin dit « du prieuré » afin que la société NORiAP rachète le chemin qui sépare leurs deux parcelles.

L'enquête publique s'est déroulée du 03.09.18 au 17.09.18 inclus.

Comme indiqué dans le dossier d'enquête publique, aucune observation n'a été exprimée.

Au vu des résultats de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal approuve le déclassement du chemin « du prieuré ».

#### **9 – PROPOSITION ACHATS PARCELLES A LINCHEUX-HALLIVILLERS- N°2018/47**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude sécuritaire concernant les futurs travaux de traverse à Hallivillers est en cours, pour l'exécution de ces travaux, Monsieur le Maire propose de racheter la parcelle H315-4 rue de camps qui appartient à la famille Belguise.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Froidure à négocier avec les propriétaires.

Concernant la parcelle de Lincheux, ce point sera vu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

#### **10 –DECISION MODIFICATIVE N°1- N°2018/48**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante. Cette somme correspond à la suppression des postes de transformation de type « cabine haute »

COMPTE	DEBIT	CREDIT
21534 EPU prg 39	- 646.06€	
2041512 Cabines prg 155		+ 646.06€

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante. Cette somme correspond à la retenue de garantie de la société BATIR.

COMPTE	DEBIT	CREDIT
2313 ORI prg 102	-2373.34€	
2313 GRMB prg 144		+ 2373.34€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité qui charge Monsieur le Maire de modifier le budget en conséquence.

#### **11 –RETENUE DE GARANTIE ENTREPRISE BATIR- N°2018/49**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'absence de réponse de la Société BATIR, la commune a récupéré le montant de retenue de garantie d'un montant de 2373,34€. Une procédure de liquidation judiciaire est en cours, la commune est redevable de cette somme aux mandataires judiciaires.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité qui charge Monsieur le Maire de modifier le budget en conséquence.

#### **12- PARCELLE RUE GAMBETTE-**

Ce point sera vu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

#### **13- VENTE TERRAIN RUE NEUVE- N°2018/50**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ADAPEI par la demande de Monsieur LEFEVRE Directeur du foyer de vie, souhaite acquérir en partie le terrain jouxtant le foyer rue neuve, pour créer une extension de leurs locaux. Monsieur le Maire propose la vente de cette parcelle à l'euro symbolique.

Les travaux d'accès, d'assainissement, d'adduction d'eau potable, et de connexion électrique seront à la charge de l'association.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à vendre le terrain rue neuve à l'euro symbolique.

#### **14- VENTE TRACTEUR RENAULT- N°2018/51**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite vendre le tracteur Renault.

Les soumissions seront à remettre à la mairie sous plis cachetés au plus offrant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à vendre le tracteur Renault.

#### **15- PRIME A LA CONSTRUCTION- N°2018/52**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur DUBOS Christophe a transmis à la mairie la demande de versement de prime de 306 euros accompagnée du certificat de conformité concernant la construction d'une maison neuve à Hornoy le Bourg.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de verser une prime d'un montant de 306 euros à Monsieur DUBOS Christophe.

#### **16- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- N°2018/53**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les demandes de subventions aux associations. Les élus concernés sont invités à sortir.

Club de l'amitié : remb. Salle année 2018	200€
Subvention année 2018	310€
Comité des fêtes de LINCHEUX : année 2018	534€
Comité des fêtes : course cycliste 2018	700€
Comité des fêtes de Gouy l'Hôpital 2018	264€
Eveil de Boisrault : année 2018 aide au démarrage (changement de Président)	672€

### 17 – Remboursement d'assurances - N°2018/54

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au sinistre « vandalisme vestiaires du stade », la compagnie d'assurance GROUPAMA a effectué un versement de 2477.30€ pour le sinistre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au sinistre « bris de glace salle des fêtes Orival », la compagnie d'assurance a effectué un versement de 251.28€ pour le sinistre.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### Questions diverses

Monsieur le Maire lit la lettre reçue de la part de l'association des retraités de l'agriculture du canton d'Hornoy le Bourg, qui demande un remboursement de salle des fêtes une fois pas an, car leur siège social est situé à Hornoy le Bourg.

8 pour

1 abstention : Bertille SANGNIER

1 refus : James FROIDURE

La séance est levée 22h50

